

# RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS 2019/2020

Relais Assistants Maternels (RAM)  
Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud  
40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE

[www.cc-macs.org](http://www.cc-macs.org)

## Le Service Petite Enfance de MACS

- L'équipe du Relais Assistants Maternels (RAM) :

Responsable Pôle Services à la Personne, **Benoît CLAVÉ**

Responsable secteur Petite-Enfance/Famille, **Sandrine LABORIE**

Animatrices, **Stéphanie HENRIOT, Delphine CONTAMIN, Aline TIFFON, Cécile DAUGAS**

## Les missions du RAM

C'est un lieu d'échanges et d'informations pour les parents employeurs, les Assistants Maternels Agréés (AMA), les Gardes à Domicile (GAD), les candidats à l'agrément et toutes les personnes concernées par l'accueil du jeune enfant.

## Le fonctionnement du RAM

- Temps collectifs enfants/assistants maternels

Lundi : 09H00 à 10H30 et 10H30 à 12H00 – Saint-Jean-de-Marsacq et Moliets

Mardi : 09H00 à 10H30 et 10H30 à 12H00 – Saint-Vincent-de-Tyrosse et Soustons

Jeudi : 09H00 à 10H30 et 10H30 à 12H00 - Bénesse-Maremne, Labenne et Saubion

Vendredi : 09H00 à 10H30 et 10H30 à 12H00 - Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons, Soorts-Hossegor

Les temps collectifs du RAM sont ouverts toute l'année, hors période de vacances scolaires et uniquement en présence d'une animatrice. Exceptionnellement, ils pourraient être fermés au public (formation, maladie de l'animatrice...) et les professionnels seront prévenus dès que possible.

- Permanences téléphoniques, rendez-vous

Renseignements, informations, prise de rendez-vous : ☎ 06.77.13.98.40 / ram@cc-macs.org

## Les temps collectifs

- Les inscriptions

Chaque professionnel signera une fiche d'inscription l'engageant à participer aux temps collectifs pour l'année scolaire.

Dans l'éventualité où le nombre d'adultes et d'enfants serait trop élevé, un système de roulement pourrait être envisagé afin de préserver la qualité des animations proposées.

L'équipe se réserve également le droit de proposer un accueil sur un autre site.

A titre exceptionnel, une dérogation pourra être demandée pour participer aux temps collectifs d'un autre site. Cette demande est à adresser à : sandrine.laborie@cc-macs.org

En cas d'absence à l'atelier, l'animatrice devra être prévenue par sms, via le numéro transmis en début d'année.

3 absences répétées et non justifiées pourront faire l'objet d'une remise en cause de l'inscription.

- Les modalités d'accueil

- Les temps collectifs sont gratuits et ouverts aux AMA et aux GAD accompagnés des enfants.
- Lors des temps collectifs, les enfants sont sous l'entière responsabilité des AMA et GAD. Ils doivent prévoir, à chaque venue, le nécessaire pour les soins et le bien être de chaque enfant (chaussons, change, pharmacie, doudou et tétine).
- L'accord des parents demeure indispensable pour permettre la venue des enfants. Ils devront remplir la fiche d'inscription prévue à cet effet.  
Sans cette fiche d'inscription signée par les parents, les enfants ne pourront être accueillis.
- Un temps d'adaptation est nécessaire à tous les enfants, quel que soit leur âge, afin de découvrir ce nouveau lieu.  
Les professionnels pourront venir progressivement avec les enfants et ajuster le temps de présence en fonction de leurs attitudes (pleurs, fatigue, bien-être).
- Les temps collectifs du RAM sont exclusivement réservés aux enfants de 3 mois jusqu'à leur scolarisation.  
Au-delà, les enfants ne pourront être accueillis (sauf cas particuliers : scolarisation toute petite section, enfant porteur de handicap).
- Par mesure de prévention, les enfants et adultes malades ou fébriles éviteront de venir aux RAM.

- Le déroulement des temps collectifs

Ils se composent de plusieurs phases :

- **Un temps d'accueil :**

L'animatrice est disponible afin d'accueillir individuellement et de manière échelonnée chaque enfant et chaque professionnel.

Chaque salle dispose d'un vestiaire. Par mesure d'hygiène, adultes et enfants devront s'équiper de chaussons.

La venue au RAM n'est pas considérée comme un mode d'accueil, mais comme un complément de l'accueil proposé par les AMA et les GAD ; il n'y a donc pas de dortoir, ni d'espace repas aménagé à cet effet.

- **Un temps de jeu libre :**

Les enfants sont accueillis en âges mélangés, les espaces sont donc aménagés pour que chaque enfant puisse développer ses potentialités.

Le matériel est choisi afin de répondre à l'intérêt de tous. Il répond à des règles de sécurité relatives à chaque tranche d'âge.

Les enfants peuvent donc évoluer librement dans cet espace, sous la surveillance constante de leur référent.

Il est interdit d'amener les jouets personnels des enfants au RAM: ils sont susceptibles de présenter un danger pour les autres enfants ou générer des conflits.

- **L'activité d'éveil :**

La présence de son référent au côté de l'enfant est primordiale et permet de créer un climat sécurisant pour toutes ses nouvelles découvertes.

L'activité est proposée mais jamais imposée à l'enfant.

Le matériel pédagogique est fourni par le RAM. Il est impératif d'en prendre soin afin qu'il soit exploitable et attrayant pour tous les enfants du territoire.

- **Fin du temps collectif :**

Chaque professionnel s'implique avec les enfants dans le rangement et le nettoyage de la salle quelle que soit l'heure du départ.

Pour le bon fonctionnement des ateliers et le respect de tous :

- Chacun veillera à limiter le volume sonore du lieu
- Le téléphone portable de chaque professionnel est éteint ou en mode silencieux.
- La prise de photos des enfants :
  - est exclusivement réservée au responsable de ces derniers, dans la mesure où il possède l'autorisation écrite des parents.
  - reste limitée et sera convenue avec l'animatrice.
- L'enregistrement vidéo n'est pas autorisé.

### Les réunions et les temps forts

Le RAM a pour mission de favoriser la professionnalisation des AMA et des GAD en leur proposant des temps de réunions, gratuites et mises en place en dehors du temps de travail.

Différents types de réunions sont proposées tout au long de l'année : réunion à thème, fonctionnement du RAM.

Les professionnels seront informés dans l'organisation de différents temps festifs (carnaval, Noël, fête du RAM, goûters) et pourront s'impliquer dans leurs mises en place en fonction de leurs disponibilités.

Si le nombre de participants n'est pas suffisant, les animatrices se verront contraintes d'annuler ces interventions.

### Le rôle des professionnels

Le RAM est un lieu d'échanges permettant le dialogue autour de préoccupations professionnelles. Cela implique que toutes ces réflexions se fassent dans la discrétion et restent dans le cadre du RAM.

Les animatrices sont disponibles et à l'écoute afin de répondre aux questions des professionnels. Elles peuvent également les orienter vers des services plus spécifiques tels que la PMI.

Les AMA et les GAD sont présents et disponibles pour sécuriser les enfants dans leurs découvertes. Ils doivent veiller à la sécurité physique et affective des enfants afin de les accompagner dans leurs expériences de la vie en collectivité.

Tous les professionnels se doivent d'utiliser un langage adapté et respectueux envers les enfants et les adultes qu'ils côtoient.

Les animatrices représentent un cadre et si nécessaire imposent des limites dans les attitudes des adultes et des enfants. Elles sont garantes du fonctionnement interne du RAM et veillent au respect du présent règlement. Elles se réservent le droit de remettre en cause la participation des professionnels aux activités du RAM en cas de non-respect du présent règlement.